



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Réouverture des lieux culturels et touristiques

Question écrite n° 35381

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la demande très forte des Français d'une réouverture des lieux culturels et touristiques. Cette réouverture devrait respecter un protocole sanitaire strict visant à sécuriser chacun. Elle représenterait un soutien au moral des Français dans ce contexte si difficile. Elle devient une urgence pour un grand nombre de structures culturelles et touristiques qui viennent maintenant à s'interroger sur leur pérennité. Ces filières ont des retombées très nombreuses sur l'activité économique. Il a également été saisi de la situation d'un groupe autocariste dont l'activité a baissé de 80 %, non pas faute de demandes de voyages, mais du fait de la fermeture des lieux culturels et touristiques. Il souhaiterait connaître l'analyse du Gouvernement en la matière ainsi que ses éventuels projets.

Texte de la réponse

Les périodes de fermeture des lieux culturels dues à la crise sanitaire et les mesures de jauge mises en place au moment de leur réouverture ont durement affecté leur fréquentation, qui a connu une chute sans précédent. Cette crise a aussi, et surtout, empêché ce qui fait l'essence même de la culture, de la création comme du patrimoine : la rencontre entre le public et les créateurs, les artistes, les œuvres. Le succès de la réouverture des établissements culturels, prudente et progressive, à partir du 19 mai 2021, a montré le désir très fort des Français, des artistes et des professionnels de la culture de se retrouver. Face à une crise sanitaire inédite, l'État a amplement agi pour soutenir l'ensemble des acteurs de la culture, dans tous les secteurs, et a su régulièrement s'adapter à l'évolution de la situation afin d'assurer la sécurité sanitaire des artistes, des personnels et du public. Au total, depuis le début de la crise, l'État a mobilisé 13,6 mds€ pour soutenir la culture. Aucun autre pays n'a consacré autant à la culture. Il faut également saluer et remercier la mobilisation sans relâche des professionnels de la culture pour garder le lien avec le public, ouvrir ou rouvrir dès que cela était possible, définir et mettre en place, avec l'État, des protocoles sanitaires exigeants et efficaces, et depuis l'été 2021, pour déployer le passe sanitaire qui permet d'accueillir le public dans des conditions de sécurité optimales. Ce déploiement était crucial et a permis de ne pas refermer les lieux culturels durant le mois d'août, alors que l'épidémie connaissait un sérieux rebond. En parallèle d'un travail permanent et intense pour accompagner la réouverture de tous les lieux culturels, le ministère de la culture a lancé en juillet 2020 l'« Été Culturel », qui reposait sur un double défi : permettre aux artistes fragilisés par la crise sanitaire de renouer avec les publics et offrir aux habitants des rencontres inédites et exceptionnelles partout sur le territoire. Reconduite en 2021 et financée à hauteur de 20 M€, l'opération se déploie dans toutes les régions de France métropolitaine et ultramarine, villes et zones rurales. Ce dispositif vient soutenir et dynamiser la vie culturelle estivale et rassemble vacanciers et résidents. Il favorise ainsi l'attractivité de l'ensemble des territoires et constitue un moteur pour le tourisme local. En 2021, plus de 10 000 artistes et professionnels de la culture ont été mobilisés au profit de plus d'un million de personnes bénéficiaires. Mise en œuvre dans chaque région par les directions régionales des affaires culturelles, qui ont soutenu près de 2 000 projets en partenariat avec les collectivités locales, l'opération a aussi pu compter sur la participation de nombreux établissements culturels à vocation nationale. Enfin, depuis le début de l'année 2021, France Relance permet de soutenir le rebond du tourisme

culturel en investissant pour le patrimoine dans les territoires, en favorisant la reprise du spectacle vivant et la reconquête du modèle de création français et en consolidant les grandes filières économiques culturelles. A ce titre, le plan de relance consacre notamment une enveloppe de 614 M€ au patrimoine culturel (restauration de monuments et équipements, soutien aux établissements publics) pour stimuler l'activité et l'attractivité touristique des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35381

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9661

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 502